

## Trions mieux pour recycler plus

Pour nous débarrasser de nos déchets, nous disposons de plusieurs types d'équipements : les bacs verts et marrons, les récup'erre et la déchetterie. Cela suppose qu'un tri préalable est effectué par chacun d'entre nous à la maison, en fonction de la nature des déchets. Le but final est de pouvoir en recycler un maximum et, pour cela, nous sommes des acteurs clés.

Les résultats, enregistrés à l'échelle du département, sont parmi les meilleurs au niveau national et démontrent qu'une large majorité de lotois a compris et respecte convenablement les règles mises en place.



Néanmoins, en regardant dans certains bacs verts (déchets recyclables) des erreurs sont encore constatées : verre, couches-culottes, produits chimiques, litières d'animaux, restes de repas, viscères... Une fois collectés, ces déchets se retrouvent au Centre de tri de Saint-Jean Lagineste, où une nouvelle séparation par matière est faite manuellement par des agents. La présence de ces « erreurs », jetés à tort dans ces bacs dégrade la sécurité ou leurs conditions de travail mais engendre également un surcoût -lié au traitement du refus (erreurs de tri). A ce sujet, il est bon de savoir que CAUVALDOR, qui assure la

collecte de nos déchets, peut payer un tarif plus ou moins élevé, en fonction du taux de refus. Ce taux est défini sur la base d'analyses détaillées effectuées chaque mois.

### Pour les bacs verts : des consignes de tri encore plus simples

Il est utile peut-être, pour certains, de rappeler que, sur le Lot, les consignes de tri ont été simplifiées. Ainsi, vous pouvez jeter dans le bac vert tous les emballages (en plastique, en carton, en métal) et tous les papiers (prospectus, enveloppes...).

### Dans les récup'erre : uniquement les emballages

En dehors des bouteilles, pots et bocaux en verre, tous les autres objets de verre ne sont pas acceptés par la verrerie : vitres, vaisselle et plats pour le four... Ils contiennent des additifs qui perturbent le processus industriel.

### La déchetterie : pour vos déchets volumineux ou toxiques

La déchetterie de Souillac est à votre disposition. Pour rappel, le dépôt de déchets encombrants (meublier, radiateurs, matelas, déchets de rénovations...) à côté des bacs est strictement interdit, sous peine de poursuite et d'amende.

### Le compostage : pour jeter moins de déchets

Tous ceux qui ont un jardin, sont encouragés à composter sur place les déchets de cuisine et les petits déchets de jardin. Il est possible aussi d'acquiescer un composteur auprès du SYDED, contre une participation de 20 euros. La demande (comportant votre nom, prénom, adresse et téléphone) est à adresser par courrier avec un chèque libellé à l'ordre du Trésor public à l'adresse suivante : Les Matalines, 46150 Catus.

Pour plus de renseignements contacter le SYDED au 05 65 21 54 30 ([www.syded-lot.fr](http://www.syded-lot.fr)).

## L'Aubépine, « épine blanche », « plante du cœur »



L'Aubépine est un arbre ou arbuste épineux appartenant à la famille des Rosacées. L'espèce présente dans notre commune est l'Aubépine monogyne, très répandue sur tout le territoire français. Elle est une des plus utilisées pour ses propriétés médicinales. Elle a un bois clair qui lui vaut son surnom « d'épine blanche ».

Dans notre région on la différenciera de « l'épine noire », le prunellier, dont le bois est noir et dont la floraison blanche précède celle de l'Aubépine. Cette dernière fleurit au printemps avec des petites fleurs blanches odorantes. On la trouve dans les haies, lisières forestières, forêts de chêne... Elle est également utilisée en un porte-greffe du néflier, pommier cognassier et des poiriers.

Son bois est dur, lourd, blanc, utilisé autrefois pour les pièces mécaniques (bois très résistant aux frottements), en petite menuiserie et tournerie (robinets de tonneaux, bâtons de marche). C'est également un bon combustible (grande chaleur et peu de cendre).

L'aubépine est la plante du cœur par excellence.

Les propriétés de cette plante commencèrent à être découvertes à la fin du XIXe siècle, à la suite des recherches des médecins américains. En 1897, le docteur Leclerc de l'école française de phytothérapie, expérimente des substances issues de l'aubépine sur ses patients. Il prescrit son utilisation durant trente ans et put ainsi découvrir qu'elle régularisait les mouvements du cœur, aidait à bien dormir et chassait l'anxiété.

Aujourd'hui, en phytothérapie\* les fleurs de l'aubépine, sont appréciées pour leurs qualités de :

- régulation du rythme cardiaque et de la tension artérielle (hypotenseur)
- amélioration de la circulation sanguine du cœur et nutrition du muscle cardiaque.
- diminution des palpitations, stress, anxiété, nervosité. Facilite le sommeil.

\*L'usage des plantes requiert l'avis d'un professionnel de santé. Les fruits, les « poires à bon dieu » se récoltent également dès septembre – octobre. Un peu âpres et farineux mais comestibles, on peut les utiliser pour préparer compotes, gelées, sirops et boissons fermentées. Séchés et réduits en farine, ils ont souvent permis de « rallonger » le pain en période de disette.

Source : wikipedia.org et «Le chemin des herbes» de Thierry Thévenin



## Mot du maire

Nous subissons depuis le début de l'année 2020, et pour la troisième fois un confinement avec tous les désagréments et les contraintes que cela comporte.

A ce jour, heureusement la pandémie si elle nous inquiète et nous fait réfléchir, n'a pas eu d'effet malheureux sur les administrés de la commune.

L'ensemble de la population ainsi que la mairie ont respecté les consignes et les mesures préconisées.

Nous avons, contrairement à une rumeur qui a circulé, interdit l'accès aux salles, foyer rural et salle polyvalente à toute manifestation, festivité ou rencontre. Comme autorisé, la salle polyvalente a été ouverte seulement aux réunions de travail du Conseil municipal, parce que la salle du conseil à la mairie était trop petite pour permettre des réunions suivant les normes demandées.

# LACHAPELLE Info

Nous avons la chance d'avoir près de chez nous, à Souillac, un centre de vaccination. N'hésitez pas à vous inscrire car il est certain que c'est le seul moyen, aujourd'hui, d'enrayer cette pandémie.

Les beaux jours arrivent, les bénévoles de nos associations sont impatients d'organiser des rencontres festives et conviviales comme par le passé, pour notre plus grand plaisir. Dès que la situation le permettra, le conseil municipal réunira les associations afin de les encourager et de les aider à remettre en route leurs activités.

Soyons toujours vigilants, mais aussi patients et optimistes, nous arriverons bien au bout du tunnel.

Bien à vous  
Ernest Maury

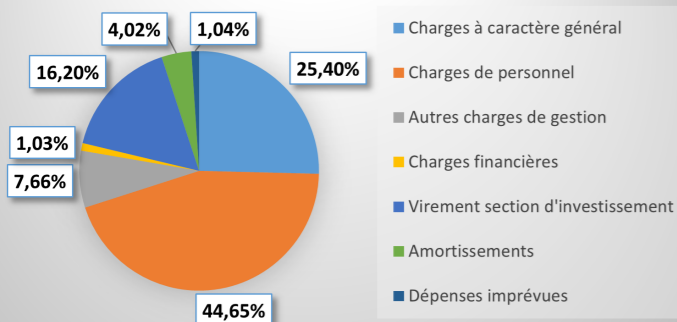


Les travaux de réfection de la toiture réalisés par l'entreprise Teixeira Paul viennent de s'achever.

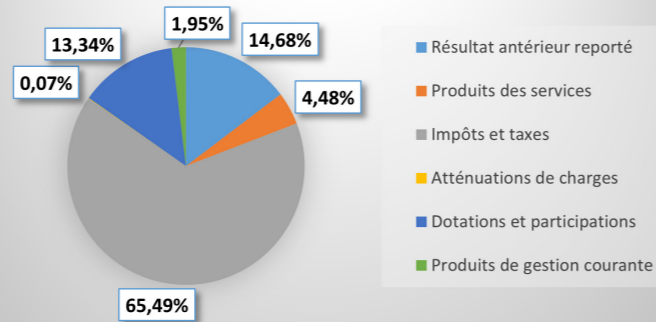
# Actions municipales - BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général (énergie, entretien du matériel et des bâtiments, fournitures école,...)	182 700,00 €	Résultat antérieur reporté	105 626,29 €
Charges de personnel	321 200,00 €	Produits des services (facturation cantine et garderie, ...)	32 200,00 €
Autres charges de gestion	55 135,00 €	Impôts et taxes	471 130,00 €
Charges financières (intérêts des emprunts)	7 387,64 €	Atténuations de charges	500,00 €
Virement section d'investissement	116 576,18 €	Dotations et participations	95 961,00 €
Amortissements	28 918,47 €	Produits de gestion courante (loyers des logements)	14 000,00 €
Dépenses imprévues	7 500,00 €		
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>719 417,29 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>719 417,29 €</b>

## Dépenses de fonctionnement



## Recettes de fonctionnement



## Modification de votre avis d'imposition de taxe foncière

Pour compenser à l'euro près en faveur des collectivités locales la suppression de la taxe d'habitation, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été transférée aux communes. Sur le prochain avis d'imposition, le nouveau taux communal comprendra donc la part départementale et la part communale.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opérations d'équipements	172 700,00 €	Taxe d'aménagement	5 000,00 €
Remboursement d'emprunt	32 672,80 €	Fond de compensation TVA	56 840,00 €
Restes à réaliser 2020	84 631,01 €	Subvention	10 100,00 €
Dépenses imprévues	12 061,85 €	Virement section de fonctionnement	116 576,18 €
		Amortissements	28 918,47 €
		Excédent de fonctionnement	28 319,97 €
		Résultat antérieur reporté	56 311,04 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>302 065,66 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>302 065,66 €</b>

## Les investissements pour 2021 :

- \* Aménagement « cœur de village » de Lachapelle-Haute,
- \* Agrandissement du cimetière de Reyrevignes,
- \* Aménagement de la salle polyvalente (création d'un sas d'entrée, rideaux, ...),
- \* Rénovation de la toiture de la mairie,
- \* Etudes pour la rénovation énergétique de l'école

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Chambre des métiers du Lot (2 apprentis)	160,00 €
Association des parents d'élèves	1 500,00 €
Comités des fêtes	1 500,00 €
Association L'Atelier	250,00 €
Prévention routière	75,00 €
Ste communale de chasse	300,00 €
Ste de chasse de Lachapelle-Haute	300,00 €
Ste de chasse de Reyrevignes	300,00 €
Les Aînés Auzacois	300,00 €
Anciens combattants FNACA	100,00 €
AAPPMA SOUILLAC 46 - pêche	100,00 €
Brameur's	300,00 €
Resto du Cœur	200,00 €
Secours Populaire	200,00 €
Association du RIONET (accueil de loisirs)	4 500,00 €
Croix rouge	200,00 €
4L Trophy	500,00 €
Association Bassin des écoles	400,00 €
<b>Total</b>	<b>11 185,00 €</b>

Le syndicat mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne vient de lancer la première phase de travaux sur le réseau de distribution d'eau potable. Elle consiste au renouvellement de la conduite d'eau potable route du Blagour, à l'installation d'une nouvelle conduite d'eau potable chemin du Pech Saint-Maur et au déplacement des compteurs d'eau sur le domaine public quartier des Champs et des Truffes. L'ensemble de ces travaux devrait être terminé avant l'été. La deuxième phase qui concerne la traversée du bourg de Lamothe-Timbergues est programmée pour le début d'année 2022..

Nos employés ont aménagé le terrain situé en face de l'école avec une prairie fleurie qui sera agrémentée à l'automne prochain d'arbustes fruitiers (framboisiers, ...). Ils viennent également de commencer les premiers travaux d'entretien des espaces verts par le lotissement des Hauts du Soulage.

## De nouveaux agents à la commune :

Suite à la démission de la secrétaire Laetia et au congé sans solde accordé à Guillaume, la commune vient de recruter deux nouveaux agents : au secrétariat, Mme Adèle SAUTE et à l'équipe technique, M. Louis HER.

## Informations diverses

Des travaux d'installation de la fibre sont en cours sur l'ensemble de la commune

Les élections départementales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin.

A la pisciculture du Blagour, la pêche à la truite est ouverte du lundi au vendredi de 14 h à 18 h et la boutique de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. La réouverture du restaurant est prévue le 26 juin à midi, puis le 27 et 30 juin et à partir de Juillet du mercredi au dimanche. Renseignements et commandes au 05 65 37 83 93.

## Manifestations



L'exposition de tabliers initiée par Gwen, les 20 et 21 mars, a rencontré un vif succès avec 25 participantes et quatre-vingt visiteurs –ses sur les deux jours.

Commemoration du 8 mai : (En respectant les mesures sanitaires)  
- 9 h 30 : Stèle RN 820  
- 10 h 00 : Monument aux morts

Dimanche 13 juin, le comité des fêtes prépare un vide grenier sur la place du marché à Lamothe en respectant les consignes sanitaires. Renseignements et inscriptions auprès de Camille au 06 42 16 86 44

Notre artiste locale, Cathy Chastagnol prévoit une exposition salle Saint Martin à Souillac, du 17 mai au 23 mai, du 28 juin au 4 juillet, ainsi que du 26 juillet au 1er août, selon les conditions sanitaires en vigueur.

Une séance de cinéma en plein air est prévue le mardi 3 août à la salle polyvalente.